

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Acides inorganiques en petit emballage

Code Eural	06 01 06*
Code déchet	301033

DESCRIPTION

Acides inorganiques tels qu'acide chlorhydrique, acide sulfurique, acide nitrique, etc. et mélanges de ces acides en conditionnements (≤ 5 L)

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- pH < 7
- Point d'éclair > 61 °C
- Liquide
- Sédiment < 1 %

Conditions générales :

- La composition de ce flux de déchets est clairement mentionnée sur l'emballage
- Pas d'acides de laboratoires, pharmacies, hôpitaux ou écoles
- Pas d'objets étrangers (tels que chiffons, bois, plastique, pierres, boulons, ...)
- Pas de polluants organiques
- Attention : le transport d'un mélange d'acide chlorhydrique et d'acide nitrique (=eau régale) n'est pas autorisé
- Pas d'acide chromique (VI)
- Pas de HF (acide fluorhydrique)
- Pas de produits fortement réactifs
- Pas de liquide libre dans les fûts à couvercle

Conditions d'emballage :

- Les déchets sont emballés dans des bouteilles bien fermées (emballage intérieur) de 5 litres maximum
- Ces bouteilles sont à leur tour emballées dans des fûts en plastique à couvercle en bon état, approuvés UN (emballage extérieur) de 30 ou 60 litres, remplis de matériaux d'absorption
- Le poids max. des fûts est 40 kg
- Les bouteilles sont fixées avec la fermeture en haut à l'aide des matériaux de remplissage appropriés, de sorte qu'elles ne peuvent pas se casser dans des conditions de transport normales